



Conférence de presse Les Trophées de l'entreprise - 7^e édition

Jeudi 23 mars 2017 à 11h30 dans les locaux de Prodeval à Royaltain



Communiqué de presse

Trophées de l'entreprise 2017

Participez au concours jusqu'au 31 mai

Valence Romans Agglo lance la 7^e édition des Trophées de l'entreprise. Votre entreprise est porteuse d'une innovation? Participez au concours du 1^{er} avril au 31 mai. L'occasion, peut-être, de décrocher un trophée et de faire connaître votre projet...

Le concours est gratuit et s'adresse à toutes les entreprises du territoire de l'Agglo. Il vous suffit de télécharger le dossier de candidature sur <u>www.tropheesentreprise.fr</u> et de déposer votre dossier avant le 31 mai 2017.

Chaque année, quatre démarches ou projets innovants sont récompensés par le jury dans chacune des catégories suivantes: Innovation technologique, Innovation managériale et emploi, Développement durable et/ou Made in France, Image et numérique. Deux autres trophées (*Coup de cœur* et *Trophée des lycéens et des étudiants*) permettent au grand public de participer à la sélection. C'est l'opportunité de mobiliser les habitants autour de l'innovation et de leur faire découvrir les entreprises du territoire.

Les six lauréats reçoivent ensuite le soutien de l'Agglo et de ses partenaires pour les aider dans la promotion de leur projet. Les entreprises bénéficient notamment d'un film promotionnel, d'achats d'espaces publicitaires ou encore de mises en avant dans les supports de communication.

Les Trophées de l'entreprise rencontrent un succès grandissant. Chaque année, le nombre de candidatures ne cesse d'augmenter témoignant ainsi de la dynamique et de la capacité d'innovation des entreprises du territoire. Avec cette 7^e édition, Valence Romans Agglo encourage plus que jamais l'esprit d'entreprise et l'initiative locale.

+ d'infos

Valence Romans Agglo
Direction du Développement Economique
Nadège Gautier / Sophie Gil Mora
26 rue Barthélémy de Laffemas - 26 000 Valence
04 75 75 98 54
contact@tropheesentreprise.fr
www.tropheesentreprise.fr

A noter

La cérémonie de remise des prix aura lieu le mardi 24 octobre à 18h30 à l'Ensemble Charles Bringuier à Chatuzange-le-Goubet.

Sommaire

Nouveautés 2017 : deux trophées changent de nom

Page 4

6 projets innovants récompensés chaque année

Page 5

Accompagner les lauréats dans la promotion de leur projet

Page 6

Un jury polyvalent

Page 7

Douze partenaires mobilisés autour des Trophées

Page 7

Pour participer au concours

Page 8

Contact

Page 8

Nouveautés 2017 : deux trophées changent de nom

Le Trophée Emploi et ressources humaines devient le Trophée Innovation managériale et emploi

Il est apparu que les entreprises de taille modeste ne se reconnaissaient pas toujours dans ce trophée, notamment du fait de son intitulé. La catégorie a donc été rebaptisée Trophée de l'innovation managériale et de l'emploi. Objectifs : rendre la catégorie plus accessible et l'étendre à tout le champ managérial et sociétal de l'entreprise (au-delà du recrutement). Cela concerne par exemple les actions visant à améliorer la qualité de vie au travail.

C'est l'occasion de rappeler que les Trophées de l'entreprise s'adressent à tout type d'entreprises, sans exception, quelque que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés. N'importe quelle entreprise peut donc présenter sa candidature dans le cadre du concours.

Le Trophée des lycéens s'ouvre aux étudiants

Pour conforter les liens entre l'entreprise et le monde de l'enseignement, les étudiants sont associés cette année au Trophée des lycéens permettant d'articuler entre elles les différentes étapes de formation des jeunes. Le Trophée des lycéens devient donc le Trophée des lycéens et des étudiants.

En 2016, cinq lycées ont participé au Trophées de l'entreprise en mobilisant onze classes, soient 180 élèves. Les enseignants ont organisé les débats en interne pour nominer un lauréat pour chaque classe.

Sur le même principe que le Trophée Coup de Cœur, les élèves ont finalement élu Concept K par un vote interactif organisé en collaboration avec la MEEF.

Le Trophée des lycéens a été remis à l'entreprise en décembre lors d'une cérémonie réunissant les jeunes jurés et les entreprises.

A noter aussi : un nouveau lieu pour la cérémonie de remise des prix

Les Trophées de l'entreprise rencontrent un succès grandissant et enregistrent chaque année une forte participation lors de la cérémonie de remise des prix. Afin de pouvoir continuer à accueillir les participants dans de bonnes conditions, Valence Romans Agglo a souhaité repenser l'organisation de la cérémonie et trouver un lieu mieux adapté.

La cérémonie aura donc lieu le mardi 24 octobre à 18h30 à l'Ensemble Charles Bringuier à Chatuzange-le-Goubet.

6 projets innovants récompensés chaque année

Les Trophées de l'entreprise prennent la forme d'un concours. Les entreprises porteuses d'un projet innovant peuvent déposer leur candidature et concourir dans l'une des quatre catégories proposées (voir ci-dessous). Elles concernent tout type d'innovation et permettent aux entreprises de soumettre des projets divers. L'innovation peut s'exprimer par le biais d'une technologie mais aussi dans la gestion des hommes ou l'intégration du développement durable au sein du process de l'entreprise.

La taille de l'entreprise et le secteur d'activité importent peu. L'important est que les candidats aient expérimenté des démarches remarquables qui pourraient être reproduites dans d'autres organisations.



Trophée de l'innovation technologique [Catégorie 1]

Conception et réalisation d'un produit, d'un process ou d'un service de type industriel ou technologique, apportant une amélioration significative en matière de qualité, d'efficacité et d'usage.



Trophée de l'innovation managériale et de l'emploi [Catégorie 2]

Action ou méthode mise en œuvre dans l'entreprise renforçant la qualité du management, la gestion des ressources humaines, le développement ou la sauvegarde de l'emploi.



Trophée du développement durable et/ou du Made in France [Catégorie 3]

Conception et réalisation d'un produit, d'un process ou d'un service, mise en œuvre d'une démarche permettant de réduire de façon significative l'impact sur l'environnement et/ou favorisant un déploiement de produits finis fabriqués en France ou localement.



Trophée de l'image et du numérique

[Catégorie 4]

Valorisation d'une entreprise ayant conduit une démarche d'innovation dans le domaine du numérique, un projet remarquable ou innovant en matière de communication ou d'image.



Trophée Coup de cœur du public

[Parmi l'une des 4 catégories ci-dessus]

- 1^{ère} étape: les internautes peuvent soutenir leur projet favori du 21 juin au 30 septembre sur www.tropheesentreprise.fr. Les deux candidats totalisant le plus grand nombre de votes sont nominés aux côtés de deux autres candidats sélectionnés par le jury.
- 2^e étape : les participants à la cérémonie de remise des prix votent par sms, parmi les quatre nominés, pour le lauréat 2017.

Face au succès 2016*, l'Agglo a souhaité renouveler cette opération afin de faire connaître plus largement les projets portés par les entreprises et de mobiliser la population autour du bassin économique de l'Agglo.

* Près de 5 000 votes en ligne enregistrés. Les entreprises ont également joué le jeu pour mobiliser leurs réseaux.



Trophée des lycéens et des étudiants

[Parmi l'une des 4 catégories ci-dessus]

Les lycéens et les étudiants de l'Agglo choisissent parmi les nominés leur propre lauréat. Le résultat sera connu en décembre 2017.

Avec cette 7^e édition des Trophées de l'entreprise, Valence Romans Agglo confirme sa volonté d'encourager l'esprit d'entreprise et l'initiative locale.

Accompagner les lauréats dans la promotion de leur projet

Afin de valoriser les projets récompensés, Valence Romans Agglo et ses partenaires mettent à la disposition des lauréats, et/ou financent pour eux, des outils de promotion :

- réalisation d'un film promotionnel, libre de droit, sur leur projet innovant;
- communication sur des supports de presse nationaux et/ou sur internet ;
- création du trophée 2017 par une entreprise locale (avec la participation du Pôle Emploi);
- mise à disposition par les partenaires de dotations (adhésion gratuite aux réseaux d'entreprises, conseil d'experts, accompagnements thématisés, articles de presse, etc.);
- communication sur les supports de communication de l'Agglo et des partenaires : sites internet (www.tropheesentreprise.fr et www.economie.valenceromansagglo.fr), l'Agglo le mag, etc.

Un jury polyvalent

Présidé par Jacques Bonnemayre et composé de douze partenaires, le jury examine l'ensemble des dossiers avec bienveillance. Chaque année, il constate la qualité des candidatures proposées, preuve que les entreprises locales s'inscrivent dans une dynamique d'innovation.

Chaque année, les lauréats de l'année précédente rejoignent le jury pour apporter leur vision de l'innovation. Le jury 2017 comptera donc parmi ses membres les lauréats 2016 :

- Carbon Bee, lauréat Innovation technologique ;
- Agri Emploi 26, lauréat Emploi et ressources humaines ;
- Prodeval, lauréat Développement durable et/ou Made in France;
- Phœnix Drones, lauréat Image et numérique ;
- 1083, Coup de cœur ;
- Concept K, lauréat des lycéens.

Douze partenaires mobilisés autour des Trophées

Toute l'année, Valence Romans Agglo assure une veille économique sur son territoire afin de repérer les candidats potentiels. Un moyen efficace de détecter les projets innovants qui pourraient s'inscrire dans la philosophie des Trophées de l'entreprise.

Pour cela, l'Agglo s'appuie sur un réseau de douze partenaires. Ces partenaires renouvellent chaque année leur adhésion et leur participation active dans l'organisation du concours. Ils contribuent également aux avantages dont bénéficient les entreprises lauréates.

























A noter aussi : la mobilisation des réseaux de souscripteurs. Parmi eux, les organisations professionnelles comme le MEDEF et la CGPME ou encore des structures comme le Moulin Digital.

Pour participer au concours

Le concours est gratuit et ouvert à toutes les entreprises, tout secteur d'activité et toute taille confondus, implantées sur le territoire de Valence Romans Agglo (56 communes).

Les entreprises doivent déposer leur dossier complet entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2017.

Le dossier de candidature et le règlement du concours sont disponibles :

- sur www.tropheesentreprise.fr
- et auprès de la direction du Développement Economique de Valence Romans Agglo.

A noter : une même entreprise peut déposer plusieurs dossiers présentant différentes actions réalisées au cours des 24 derniers mois.

Contact

Valence Romans Agglo
Direction du Développement Economique
Nadège Gautier / Sophie Gil Mora
26 rue Barthélémy de Laffemas - 26 000 Valence
04 75 75 98 54
contact@tropheesentreprise.fr
www.tropheesentreprise.fr
www.economie.valenceromansagglo.fr